



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Val-de-Marne



ON M'A BLESSE



**VITE, JE DÉCLARE MON ACCIDENT
À MA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE.**

Elle peut ainsi récupérer les sommes engagées pour mes soins auprès de l'auteur de mon
dommage corporel (le tiers responsable ou son assureur).

Cette gestion de l'Organisme social est le
« recours contre tiers ».